

## Tableau de bord : biogaz pour la production électrique

Troisième trimestre 2015

Les installations de production d'électricité à partir de biogaz sont au nombre de 408 au 30 septembre 2015. Elles représentent une puissance électrique de 355 MW, en progression de 11 % sur les trois premiers trimestres de l'année 2015. Plus des deux tiers de la puissance totale du parc correspondent à la valorisation

du biogaz issu d'installations de stockage de déchets non dangereux.

La région Île-de-France ne représente que 4 % du nombre d'installations existantes mais 20 % de la puissance installée.

### Principaux résultats

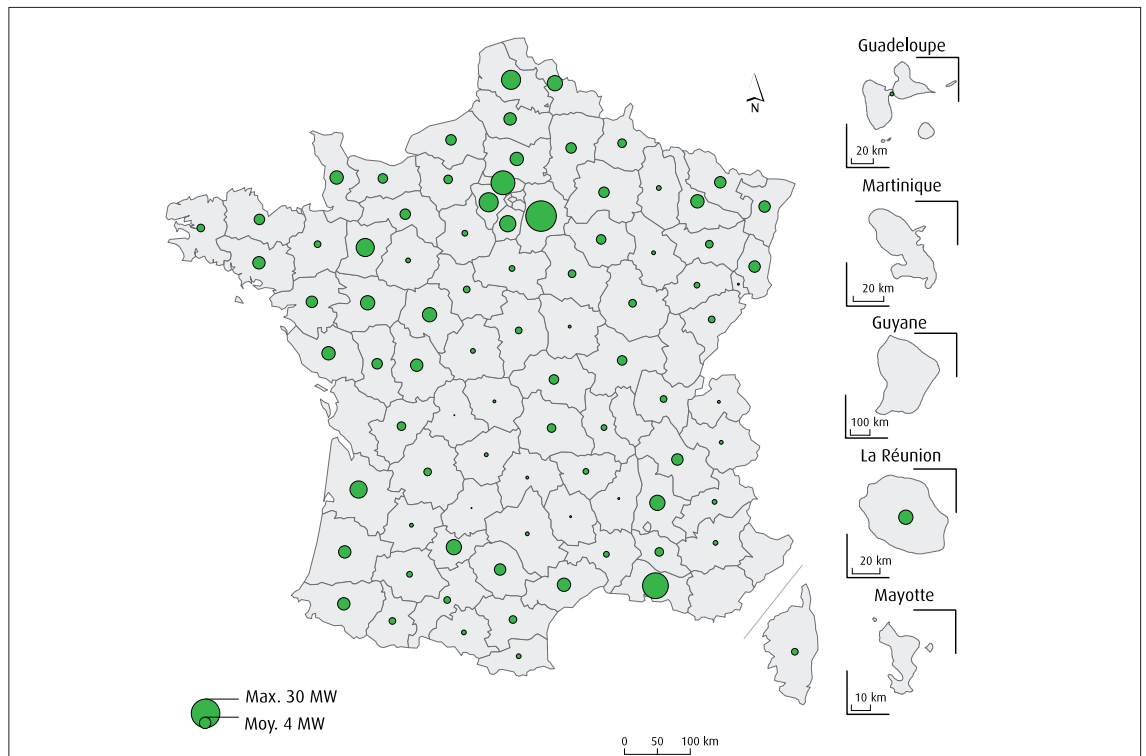
	Nombre d'installations	Puissance (en MW)
<b>Parc raccordé au 30/09/2015</b>	<b>408</b>	<b>355</b>
Parc raccordé au 31/12/2014	356	320
Évolution par rapport à fin 2014 (%)	15%	11%
<b>Nouvelles installations au cours des trois premiers trimestres 2015</b>	<b>52</b>	<b>35</b>
Nouvelles installations au cours des trois premiers trimestres 2014	59	28
Évolution (%)	-12%	24%

Champ : métropole et DOM.

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI et les principales entreprises locales de distribution

### Puissance totale raccordée par département au 30 septembre 2015

En MW



Champ : métropole et DOM.

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI et les principales entreprises locales de distribution

Fin septembre 2015, la puissance électrique du parc biogaz raccordé atteint 355 MW. Depuis 2009, celle-ci s'accroît régulièrement de 4,8 % en moyenne chaque trimestre. Excepté en 2010, son niveau dépasse chaque année la trajectoire fixée par le Programme national d'action (PNA) en faveur des énergies renouvelables. Sur les seuls trois premiers trimestres de l'année 2015, le parc s'est accru de 35 MW (+ 11 %), à la faveur d'un deuxième trimestre record en termes de puissance raccordée. La puissance des nouvelles installations est ainsi nettement plus élevée sur les trois premiers trimestres 2015 que sur la période équivalente de 2014.

Le parc raccordé est constitué de 408 installations au 30 septembre 2015, soit une puissance moyenne par installation inférieure à 1 MW. Les installations d'1 MW ou plus ne représentent que le quart du

nombre total d'installations raccordées, mais les trois quarts de la puissance installée.

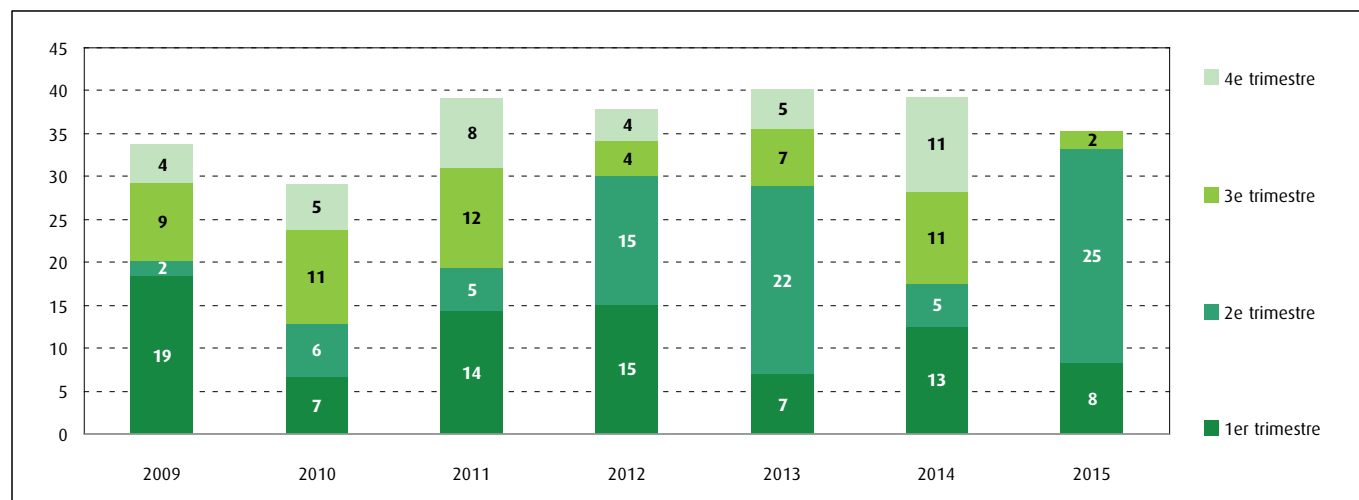
Plus des deux tiers de la puissance totale du parc correspondent à la valorisation du biogaz issu d'installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) tandis qu'un quart correspond aux méthaniseurs.

Au cours des trois premiers trimestres de 2015, la production électrique (hors champ des entreprises locales de distribution) s'est élevée à 1,2 TWh en France continentale, augmentant de 21,5 % par rapport à la même période de l'année 2014. Elle poursuit ainsi sa progression ininterrompue depuis le début de la décennie, suivant en cela le développement du parc.

Le nombre de projets en cours s'élève à 140 installations, représentant 98 MW au 30 septembre 2015.

### Nouveaux raccordements par trimestre

En MW

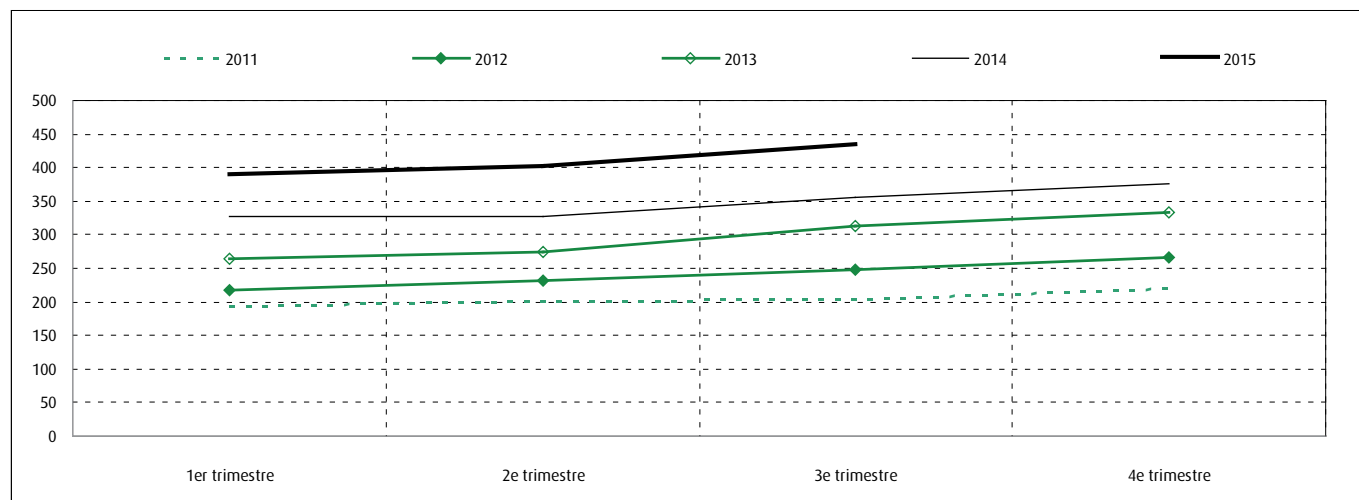


Champ : métropole et DOM.

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI et les principales entreprises locales de distribution

### Production trimestrielle d'électricité à partir du biogaz

En GMh



Champ : France continentale, hors entreprises locales de distribution.

Source : SOeS d'après les obligations d'achat facturées EDF

## Répartition des installations par tranche de puissance au 30 septembre 2015

	Installations		Puissance		
	Nombre	Répartition (en %)	MW	Répartition (en %)	dont puissance installée depuis le 31 décembre 2014
Moins de 0,5 MW	237	58	45	13	8
De 0,5 à moins de 1 MW	63	15	45	13	2
1 MW ou plus	108	26	264	74	25
<b>Total</b>	<b>408</b>	<b>100</b>	<b>355</b>	<b>100</b>	<b>35</b>

Champ : métropole et DOM.

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI et les principales entreprises locales de distribution

## Répartition des installations par type (méthodologie) au 30 septembre 2015

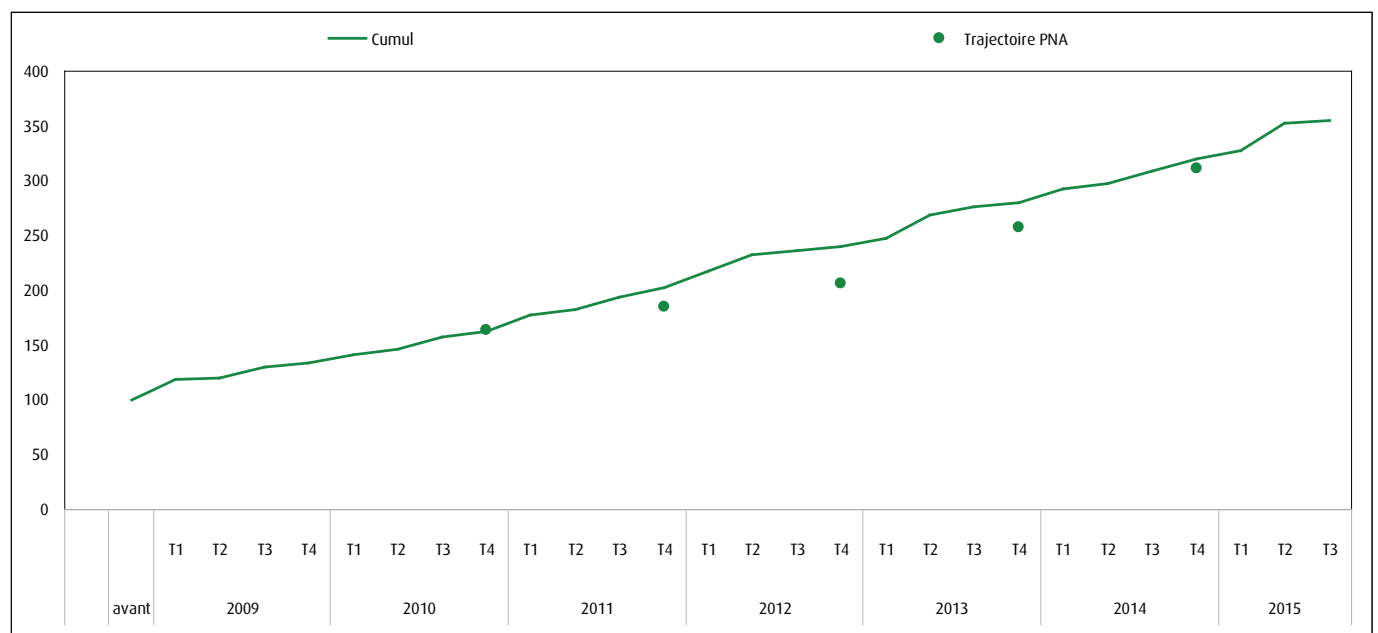
	Installations		Puissance		
	Nombre	Répartition (en %)	MW	Répartition (en %)	dont puissance installée depuis le 31 décembre 2014
Méthanisation	242	59	84	24	18
ISDND	135	33	246	69	14
Step	24	6	21	6	4
Non ventilé	7	2	4	1	0
<b>Total</b>	<b>408</b>	<b>100</b>	<b>355</b>	<b>100</b>	<b>35</b>

Champ : métropole et DOM.

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI et les principales entreprises locales de distribution

## Évolution du parc

Puissance en MW



Champ : métropole et DOM.

Sources : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI et les principales entreprises locales de distribution ; Programme national d'action (PNA) en faveur des énergies renouvelables - période 2009-2020

## Résultats régionaux

La région Île-de-France ne représente que 4 % du nombre d'installations existantes mais 20 % de la puissance installée du parc biogaz raccordé. Les régions Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et Nord-Pas-de-Calais-Picardie accueillent chacune 10 % de la puissance

nationale installée, suivies de près par l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et les Pays de la Loire. Parmi les régions présentant un parc plus modeste, la filière se développe également, notamment en Normandie.

### Répartition par région au 30 septembre 2015

	Installations		Puissance			
	Nombre au 30 septembre 2015	Répartition (en %)	MW au 30 septembre 2015	Répartition (en %)	MW au 31 décembre 2014	Évolution (en %)
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	67	16	33	9	27	23
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	36	9	37	10	32	14
Auvergne-Rhône-Alpes	38	9	24	7	23	2
Bourgogne-Franche-Comté	29	7	12	3	10	11
Bretagne	39	10	13	4	12	10
Centre-Val de Loire	26	6	14	4	13	2
Île-de-France	15	4	71	20	56	26
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	26	6	29	8	29	2
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	35	9	36	10	35	3
Normandie	42	10	20	6	17	19
Pays de la Loire	36	9	30	9	28	7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14	3	27	8	27	0
France continentale	403	99	346	98	311	11
Corse et DOM	5	1	9	2	9	0
<b>France</b>	<b>408</b>	<b>100</b>	<b>355</b>	<b>100</b>	<b>320</b>	<b>11</b>

Champ : métropole et DOM.

Note : le nom des régions regroupées est provisoire (article 2 de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015).

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI et les principales entreprises locales de distribution

## Méthodologie

Le tableau de bord porte d'une part sur le suivi trimestriel du parc biogaz raccordé au réseau électrique et d'autre part sur les projets en cours d'instruction pour lesquels une demande de raccordement a été déposée auprès d'un opérateur. La production d'électricité est également estimée chaque trimestre sur la base des obligations d'achat facturées.

### Sources

Les informations sont fournies chaque trimestre par différents opérateurs :

- le réseau de transport : RTE (Réseau de transport d'électricité) ;
- les réseaux de distribution : ERDF (Électricité réseau distribution France) ainsi que les trois principales entreprises locales de distribution (ELD) : Électricité de Strasbourg réseaux, Gérédis et SRD réseaux de distribution ;
- EDF-SEI (Systèmes énergétiques insulaires) - (pour la Corse et les DOM hors Mayotte).

### Champ

Le champ est l'ensemble du territoire français (métropole et départements d'outre-mer). Seules les installations raccordées au réseau sont prises en compte.

En outre, les statistiques sur les obligations d'achat établies par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) permettent d'évaluer chaque année le nombre et la puissance électrique des autres ELD. Fin 2014, ces installations sont au nombre de sept représentant une puissance électrique de 6,1 MW.

### Définitions

**Biogaz** : gaz combustible issu d'une réaction biologique, la méthanisation ou fermentation anaérobie (dégradation bactérienne de matières organiques, en absence d'oxygène).

**Raccordement** : le raccordement consiste à connecter physiquement une installation au réseau public d'électricité de façon à lui permettre d'échanger avec le réseau la totalité de la puissance que le demandeur du raccordement souhaite injecter ou soutirer. Le raccordement est un préalable à l'accès des utilisateurs aux réseaux publics d'électricité.

### Types d'installation :

- **Méthanisation** : méthaniseurs produisant du biogaz essentiellement à partir de résidus agricoles, mais aussi à partir de biodéchets, notamment d'industries ou de collectivités ;
- **ISDND** : installations valorisant le biogaz issu d'installations de stockage de déchets non dangereux ;
- **Step** : installations valorisant le biogaz issu de stations d'épuration urbaines ou industrielles.



## Chiffres & statistiques

Commissariat général  
au développement  
durable

Service  
de l'observation  
et des statistiques

Tour Séquoia  
92055 La Défense cedex  
Mel : diffusion.soes.cgdd  
@developpement-  
durable.gouv.fr

Directeur  
de la publication  
Sylvain Moreau

ISSN : 2102-6378

© SOeS 2015

Denis CAVAUD